

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-246

Finances
DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET EAU DSP
AJUSTEMENTS TECHNIQUES DE FIN D'EXERCICE

Dans le cadre de la préparation de la fin d'exercice 2022, des ajustements mineurs sont proposés sur le budget annexe EAU DSP.

La principale modification concerne un ajustement technique mineur : lors du vote du budget, il avait été prévu de reporter le résultat de fonctionnement, et donc d'anticiper un résultat de fonctionnement reporté, en compte R002, de **4,18 M€**. Lors de la délibération relative à l'affectation des résultats, il a été décidé d'affecter cet excédent de fonctionnement du budget EAU DSP constaté fin 2021 au financement des investissements, et donc de l'affecter au compte 1068, en section d'investissement.

Pour permettre l'émission d'un titre au compte 1068, il est donc nécessaire de désinscrire budgétairement l'écriture actuelle en compte R002, et de l'inscrire en compte 1068. L'équilibre de cette bascule, d'une recette de fonctionnement vers une recette d'investissement, est réalisé via l'ajustement sur l'autofinancement, en réduisant le virement à la section d'investissement (écriture d'ordre, D023-R021).

En sus de cette modification importante en termes de volume, mais strictement technique et comptable, il est prévu, en section de fonctionnement, **d'ajuster à la hausse l'enveloppe dédiée au paiement des intérêts financiers**, correspondant à la charge de la dette de **+ 33.000 €**. Cette augmentation est financée par une réduction des crédits du chapitre 011, compte 618 Divers, qui n'avaient pas été consommés à ce stade de l'année, à due proportion.

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique principalement par **la hausse des taux survenue sur les marchés financiers depuis septembre 2022**, dans un contexte où Guingamp-Paimpol Agglomération a été contrainte, pour les prêts Eau et Assainissement uniquement, d'emprunter à taux variable pour obtenir des prêts sur des durées supérieures à 20 ans pour le besoin de financement 2022.

En section d'investissement, il est prévu d'équilibrer une hausse du budget correspondant au remboursement de la dette (**+ 12.500 €**), et des travaux correspondant à l'AP 40 – AEP DSP EQUIPEMENT - et à l'AP 43 – AEP DSP USINE DE POMPAGE (**+ 6.510 €**) par une diminution des crédits d'investissements de l'AP 21 – AEP DSP MODERNISATION USINE YVIAS PETITE TOURNEE (**- 18.510 €**).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - 618 - Divers	-33 000,00 €	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	-4 184 578,81 €
66 - 66111 - Intérêts réglés à échéance	33 000,00 €		
D023 - Virement à la section d'investissement	-4 184 578,81 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-4 184 578,81 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-4 184 578,81 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - 1641 - Emprunt	12 000,00 €	10 - 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 184 578,81 €
21 - 2188 - AP40 - Autres	1 510,00 €		
23 - 2313 - AP43 - Constructions	5 000,00 €	R021 - Virement de la section de fonctionnement	-4 184 578,81 €
23 - 2313 - AP21 - Constructions	-18 510,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les écritures comptables tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU